

Département des Yvelines
Elections sénatoriales
Plafonds de dépenses 2017

Références : décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1er janvier 2017. Art. L.308-1 et L. 439-1-A du code électoral, article 48 de la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013.

Nom du département	Nombre de sénateurs à élire	Scrutin	Population municipale 2017	Montant plafond dépenses par liste de candidat	Montant plafond du remboursement forfaitaire par liste de candidats
YVELINES	6	Proportionnel	1 421 670	47 273 €	22 455 €